

rétribution, l'aide de la Gendarmerie pour l'application des lois provinciales et du Code criminel dans les districts ruraux. L'entente avec la Saskatchewan existe depuis 22 ans et celles avec les autres provinces, depuis 18 ans. La Gendarmerie a conclu aussi des ententes en vue d'assurer le service de police dans plus de 70 centres urbains des six provinces ci-dessus; ce service ne peut pas être étendu actuellement.

Autres services.—La Gendarmerie tient à la disposition de tous les autres corps de police du Canada ses services d'experts en empreintes digitales, de fiches signalétiques des criminels et d'examen des armes à feu et des documents faisant l'objet d'une contestation. La *Gazette* de la Gendarmerie, publication mensuelle qui renferme des articles instructifs sur le travail de la police et les derniers renseignements sur les personnes recherchées ou disparues, est envoyée à tous les corps de police du pays. La Gendarmerie maintient également deux collèges policiers ouverts à des membres choisis d'autres corps policiers du Canada et à un nombre restreint de policiers étrangers.

En ces dernières années, la Gendarmerie a accordé une attention spéciale à la prévention et au dépistage des crimes, et a fait beaucoup pour donner à la jeunesse du Canada une saine conception de la police, de la loi, de l'ordre et du civisme. Elle s'est tenue en contact avec plus d'un million de jeunes gens appartenant à des groupes scolaires et de jeunesse dirigés par des églises et des clubs de bienfaisance sociale.

Section 2.—La police provinciale

La Sûreté provinciale du Québec.—La Sûreté provinciale du Québec veille au respect de la loi et au maintien de l'ordre dans tout le territoire de la province, depuis la limite provinciale entre l'Ontario et le Québec jusqu'aux îles de la Madeleine, dans le golfe Saint-Laurent.

Composé d'environ 700 hommes, le corps est soumis à un directeur qui relève directement du procureur général de la province.

Afin de faciliter le travail, le territoire est divisé en deux zones presque égales: le district de Montréal et le district de Québec. Le bureau du directeur est situé à Montréal, celui du sous-directeur à Québec. Deux adjoints et un inspecteur général sont sous les ordres de ces directeurs.

Dans chaque district, la Sûreté est elle-même constituée en trois sections: le corps des agents secrets, la gendarmerie et les officiers de la circulation; chacune relève d'un capitaine assisté de lieutenants et de sergents. La Sûreté, qui, depuis plusieurs années, jouit d'une réputation enviable pour son efficacité à maintenir l'ordre sur les routes du Québec et son habileté à dépister les criminels, est en voie de réorganisation depuis trois ans. Dans l'intervalle, la patrouille routière a graduellement remplacé ses motocyclettes par des automobiles et s'est ainsi montrée plus efficace, surtout en hiver.

Un réseau de communications par T.S.F. à fréquence modulée, couvrant toute la province, est établi à Montréal. Un poste principal, installé au sommet du mont Royal, assure la liaison, dans un rayon de 60 à 80 milles de Montréal, avec les automobiles munies de la T.S.F. Les postes installés de Québec et de Trois-Rivières assurent la liaison dans leur zone respective. Il existe des sous-stations à chacun des huit ponts de la ville de Montréal et une équipe d'automobiles, munies d'un poste tridirectionnel à fréquence modulée, patrouille les environs jour et nuit.